



MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Direction générale des Finances publiques

www.impots.gouv.fr

Paris, le 1^{er} septembre 2010
N° 70

La Direction générale des Finances publiques informe les contribuables de l'existence de courriers électroniques frauduleux

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a été informée de la circulation de courriers électroniques frauduleux adressés à certains contribuables par un expéditeur utilisant la signature de l'administration fiscale et l'entête du Ministère du Budget ou de la DGFIP.

Ces courriers, accompagnés d'un formulaire, invitent les contribuables à communiquer des informations personnelles (nom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone) ainsi qu'un numéro de carte bancaire en vue d'obtenir un remboursement d'impôt.

La Direction Générale des Finances Publiques, totalement étrangère à cet envoi, rappelle qu'elle ne fait jamais d'envois sous cette forme aux contribuables pour leur demander des informations. Par ailleurs, le numéro de carte bancaire n'est jamais exigé pour le paiement d'un impôt ou le remboursement d'un crédit d'impôt.

Elle engage fortement les usagers à ne pas répondre à ces messages et elle recommande de les supprimer systématiquement.

La DGFIP précise enfin qu'elle dépose plainte pour qu'une enquête judiciaire soit engagée.

Contact presse :

Direction générale des finances publiques: Denise BINTZ : 01 53 18 85 10